



## FICHE RECAPITULATIVE DES INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE 2020

Cette fiche est à remplir par les Parents et responsables légaux de l'élève

### APRES CONSULTATION DE L'EMPLOI DU TEMPS DE VOTRE ENFANT

et à remettre impérativement le vendredi 4 septembre 2020, auprès de la Vie scolaire.

### INSCRIPTION 'EXTERNAT – DEMI-PENSION'

Pour Rappel :

- ✓ Demi-pension : L'élève doit présenter sa carte à l'entrée de la cantine ou de la cafétéria

Il a un statut de « demi-pensionnaire » et sa présence est vérifiée par la Vie Scolaire. Il peut, au choix déjeuner :

- En self-service,
- Ou à la cafétéria (proposée aux élèves du Lycée et de l'Enseignement Supérieur tous les jours sauf le mercredi).

L'inscription à la demi-pension se fait à l'année pour **4 ou 5 jours** par semaine.

Tout changement de régime de restauration est à demander, par écrit, à l'Economat :



- **avant le 1er décembre** (pour la période de janvier à mars),
- **avant le 1er mars** (pour la période d'avril à la fin des cours).

A partir de 15 jours d'absence liée à une raison médicale, le prix des repas sera déduit de la facture.

Pour les lycéens qui déjeunent à la cafeteria, ils peuvent choisir ce qu'ils souhaitent à hauteur de 6,40 € (pour exemple, cela correspond à un plat du jour (viande/légumes) une salade, un dessert et une boisson)

Le coût de la demi-pension sera porté à votre facture annuelle.

- ✓ Repas occasionnel : L'élève doit présenter sa carte à l'entrée de la cantine ou de la cafétéria

**L'élève doit impérativement déjeuner avec sa carte qui doit être créditée avant le passage** au self ou à la cafétéria auprès du service comptabilité (par chèque, espèces ou carte-bleue) ou en ligne sur ECOLE DIRECTE.

L'élève a un statut d'externe : il est libre de ses déplacements et, à ce titre, n'est pas sous la responsabilité de l'établissement s'il sort en dehors du repas.

Les tarifs sont affichés à l'entrée de la Cafétéria.

En exemple : formule St Do (plat du jour ou sandwich/panini ou salade avec 1 dessert et un verre) = 3.50€, un sandwich ou panini = 3.05€, une salade = 2.90€, une barquette de frites = 2.15€, un dessert = 0.65€...

Nous nous réservons le droit d'établir une facture si nécessaire.

**Le choix de la demi-pension et du nombre de jours au forfait sera définitif à compter du 7 septembre 2020. Aucune modification ne sera acceptée au-delà de cette date pour la 1<sup>ère</sup> période.**

**A REMPLIR**

A remettre impérativement le vendredi 4 septembre 2020, auprès de la Vie scolaire.

<b>NOM</b>		<b>PRENOM</b>		<b>CLASSE</b>	
------------	--	---------------	--	---------------	--

### INSCRIPTION EXTERNAT – DEMI-PENSION

Dans la convention financière que vous avez signée lors de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant, vous avez notifié le choix du régime (A rappeler) :

Externe       Demi-pensionnaire

Pour les demi-pensionnaires, merci de préciser le nombre de jours où votre enfant prendra ses repas.

Forfait 4 jours       Forfait 5 jours

Date, et signature des Parents-responsables légaux de l'élève